

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,

Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT EXCUSE :

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal.**

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

54- 25 mars 2021

54. Convention de prestation de service à intervenir avec le SMEC

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Considérant les statuts du Syndicat Mixte Eaux Confluences,

Considérant l'organisation des services du SMEC,

Considérant le contenu de la convention de prestation de services conclue à compter du 01/01/2018 pour une durée de cinq ans avec la commune de Moissac,

Considérant l'avenant n°1 de substitution du Syndicat Mixte Eaux Confluences au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac,

AR PREFECTURE

082-218201127-20210325-CH20210325_54-DE
Regu le 01/04/2021

Considérant l'avenant proposé à la convention de prestation de services joint.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif à la convention de prestation de services avec la commune de Moissac et toutes les pièces nécessaires à son exécution et son suivi.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :